

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
Monsieur G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B - 1070 BRUXELLES**

V/réf. : 49832
N/réf. : AA/KD/AND20248/s.598
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 23.
Changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial en un snack-rôtisserie.
Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 12 décembre 2016 sous référence, réceptionnée le 3 janvier 2017, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 11 janvier 2017.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui est compris dans la zone de protection de la Maison communale.

Elle vise le changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial en un snack-rôtisserie.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier ;
- B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans.